

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79 123

Objet

Jumelage avec la Ville
allemande de BALINGEN
R.F.A.

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

12 novembre 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le seize novembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS; Melle FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, BOISARD, POUGET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. FABER par M. LIS, BOULAN par M. BROTRÉAU, PELLETIER par M. DUFEIL, GUICHAOUA par M. PAPEAU, MAURELLET par M. BOISARD

Absents : MM. VIAUD, TETARD

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Une délégation allemande composée du Maire et de plusieurs Conseillers Municipaux représentant toutes les tendances politiques de la Municipalité de BALINGEN (R.F.A.) a séjourné à ROYAN du 18 au 22 octobre 1979 pour prendre contact avec la Municipalité.

Lors de la réunion tenue en mairie le 19 octobre 1979, M. le Président du Comité de Jumelage a donné lecture aux membres présents des grands principes du jumelage entre deux villes.

"Le jumelage est un engagement solennel de :

- . maintenir des liens permanents entre deux municipalités, de favoriser les habitants et dans tous les domaines (scolaires, sportifs, culturels, artisanaux, commerciaux, touristiques) des échanges pour développer par une meilleure compréhension mutuelle un sentiment vivant de fraternité.
- . conjuguer les efforts afin d'aider dans la pleine mesure de leurs moyens, au succès du jumelage, entreprise de Paix et de prospérité".

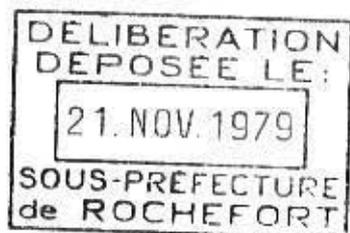
Tous les membres présents, tant français, qu'allemands, ont donné leur accord de principe sur cette déclaration solennelle et demandé que chacun des Conseils Municipaux soit appelé à délibérer sur le projet de jumelage envisagé entre ROYAN et BALINGEN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- . de donner un accord de principe sur le jumelage entre ROYAN et la Ville allemande de BALINGEN et de charger M. le Maire de toutes démarches utiles pour l'aboutissement rapide du jumelage entre ces deux communes.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,



Pour le Maire,
Adjoint Délégué,

Jean BOUTET.